

## DECISION N° 2009/1

\*\*\*\*\*

### Le Directeur de l'Agence des aires marines protégées

Vu, le décret N° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et aux parcs naturels marins

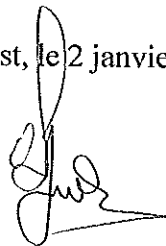
Vu la Circulaire du Ministre chargé de la Fonction Publique en date du 24 janvier 1996

Vu la Circulaire du Ministre chargé de l'Environnement en date du 24 octobre 2004

### Décide :

**Article unique** : Mademoiselle Marie MAHIER est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité (ACMO).

A Brest, le 2 janvier 2009



Olivier LAROUSSINIE